

DELIBERATION

Session ordinaire du 14 février 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18h30, Le Conseil Municipal de la commune de **MASQUIERES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2023

Présents : BOUQUET Thierry - REY Michel - BUZARE Catherine - MOLINIE Anthony -
LURIAU Thierry - VEYSSIERE Reyne -
Absents : VAN STRYDONCK Kris -
Excusés : MM. VAN SLOOTEN Johan – DE KEYSER Frédéric
Secrétaire : Mme BUZARE Catherine
Procurations de : M. VAN SLOOTEN Johan à Mme BUZARE Catherine
M. DE KEYSER Frédéric à M. REY Michel

ORDRE DU JOUR :

1. Dossier Vergnote : information sur l'avancement du dossier,
2. Travaux du Bourg : validation du plan de financement,
3. Travaux du Bourg : demande de prêt d'attente auprès d'établissements bancaires,
4. Démission d'un élu,
5. Travaux d'accessibilité mairie : choix du devis élévateur
6. Cimetière communal : rappel d'utilisation des bacs de tri,
7. Chemin de la Loubatière : projet de réfection
8. Location matériels : remplacement photocopieur et imprimante
9. Voyage linguistique : demande de subvention
10. Rapports Fumel Vallée du Lot : service 2021 / prévention et gestion des déchets 2021
11. Danse : proposition d'une nouvelle activité
12. Eclairage de la place du Bourg : économie d'énergie

Questions diverses

Début de séance :

Signature du dernier compte rendu.

1 – Dossier Vergnote : information sur l'avancement du dossier :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du dossier de la Vergnote, l'Association ARPE 47 a été déboutée par le Tribunal Administratif dont la décision a été prononcée le 1^{er} février 2023.

La partie adverse a deux mois pour faire appel, mais à ce jour, l'avocat n'a reçu aucune demande.

8.4.1 : TRAVAUX COMMUNAUX / 032-2023

2 – Travaux du Bourg : nouveau plan de financement :

Monsieur le Maire rappelle les réunions préparatoires à ce projet.

Un dossier est remis à chacun des conseillers et il présente les documents réalisés par Monsieur Jérémy FONTAINE, responsable travaux de Fumel Vallée du Lot pour le projet nommé :

“ Aménagement Sécurisation de la traversée du village de Masquières ”

Ce projet qualitatif d'ensemble détaille les interventions possibles sur chacun des espaces publics, routiers et sur le nouvel emplacement du point d'apport volontaire – tri sélectif du Bourg.

Egalement les Aménagements de valorisation, de végétalisation, la sécurisation et l'accessibilité des espaces publics et des bâtiments communaux.

Cette démarche est donc complétée par l'assistance de maîtrise d'ouvrage de Fumel Vallée du Lot.

Monsieur le Maire présente ce jour, un nouveau plan de financement pour la réalisation de ce projet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** d'entreprendre la réalisation de cette opération d'investissement, dans la mesure des subventions accordées, de la situation financière et de la capacité d'emprunt de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet.

Projet : " Aménagement Sécurisation de la traversée du village de Masquières. "

Section d'investissement – Opération N°522

Dépenses : articles 21538 – 2151 – 2158

Recettes : article 132.

Coût total TTC	328.810,00 €
Coût total H.T	274.008,00 €
TVA 20%	54.802,00 €
Subventions	
DETR/DSIL 2021 - 30%	77.703,00 €
Participation CC Fumélois 2021 (maîtrise d'ouvrage)	15.000,00 €
FACIL (25%)	45.362,00 €
ANS city-stade	31.500,00 €
Département amendes de police 2021	4.000,00 €
Département amendes de police 2023	6.080,00 €
TOTAL RECETTES	179.645,00 €
Reste à charge HT	94.363,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la présente délibération.

3. Travaux du Bourg : demande de prêt d'attente auprès d'établissements bancaires :

Le Crédit Agricole doit nous adresser une nouvelle proposition d'emprunt.
Ce sujet sera reporté au prochain conseil.

4 - Démission conseiller municipal :

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du courrier de démission de Monsieur Kris VAN STRYDONCK, conseiller municipal, en date du 27 janvier 2023, reçu en mairie le 27 janvier 2023.
Cette démission sera transmise à la Préfecture du Lot et Garonne, et conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet acceptera cette démission par courrier.

7.10 : DEVIS / 026-2022

5 - Travaux accessibilité mairie : devis éleveur : RETIRE ET REMPLACE la délibération du 02.12.2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux de mise en accessibilité de la mairie.

Il rappelle la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui imposait de rendre accessible tous lieux de la vie publique dans un délai de 10 ans, soit à la fin 2014.

Il rappelle également que l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie a instauré le dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmée pour permettre aux gestionnaires qui n'avaient pas pu rendre accessible leurs établissements de prolonger le délai de mise en accessibilité (sur période pouvant aller jusqu'à 9 ans).

La topographie du terrain, trop en descente, où se situe le bâtiment mairie ne permet pas de réaliser une rampe d'accessibilité PMR.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sur l'emplacement est prévu dans le futur projet du bourg et que l'intervention de plusieurs artisans devra avoir lieu pour pouvoir l'installer.

Monsieur le Maire expose un nouveau devis reçu à ce jour :

- L'entreprise 3MC, montant HT de l'installation hors options : 12.000,00 € HT
Soit : 12.660,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** le présent devis de l'entreprise 3MC fixant le montant d'achat et l'installation à 12.000,00 € HT soit 12.660,00 € TTC.
- **AUTOTISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

6 - Cimetière communal : rappel de l'utilisation des bacs de tri :

Monsieur le Maire ainsi que le Conseil Municipal souhaitent faire un rappel citoyen concernant les poubelles situées au cimetière.

En effet, il est important de respecter les lieux et de bien vouloir trier les fleurs, plastiques et autres matières dans les poubelles dédiées.

7 – Chemin de la Loubatière : projet de réfection :

Le Conseil Municipal a étudié toutes les études pour remettre en état le chemin de la Loubatière.

A ce jour, et dans un premier temps, il est prévu de boucher les trous par de la castine, Anthony MOLINIE se propose de s'y rendre pour y effectuer les travaux.

7.10 : DIVERS : DEVIS

8. Location matériels : remplacement du photocopieur et de l'ordinateur :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un projet de location d'un ordinateur et d'un photocopieur doit être envisagé.

Monsieur le Maire appuie sur le fait que cette future acquisition donnera un confort de travail supplémentaire à la secrétaire, et considérant la satisfaction des services du prestataire habituel en

mairie, à savoir la société BSI, nous propose une location mensuelle au titre de l'année 2023 de 98,00 € HT (ordinateur et photocopieur).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- **ACCEPTE** la proposition de la société BSI pour un montant mensuel de 98,00 € HT.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

9 - Voyages linguistiques : demande de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'aide financière pour un voyage linguistique organisée par le collège Kléber Thoueilles de Monsempron-Libos, dans lequel est scolarisée Anasthasia DA-COSTA, domiciliée à Masquières.

Le voyage aura lieu en Espagne du 5 mai au 16 mai 2023.

Le Conseil se prononce favorablement à cette demande et le montant sera portée à une prochaine délibération au sujet " vote des subventions ".

8.8 : ENVIRONNEMENT / 033-2023

10 - Rapport annuel 2021

- Prévention et gestion des déchets de la Communauté des communes de Fumel Vallée du Lot :

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités compétentes doivent établir un rapport sur les activités du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (articles D224-1 et L2333-78 du CGCT, décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, transmis au Préfet et aux Communes membres de l'établissement public intercommunal, conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.)

Après avoir entendu ce rapport, et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

Le Conseil Municipal,

➤ **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel, sur le service public de prévention des déchets ménagers de la communauté des communes de Fumel Vallée du Lot.

9.1 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES / 034-2023

11 – Danse, activité du mardi soir :

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la proposition d'une activité danse organisée par l'Association " Coop de Tilleul ".

Cette activité se déroulera le mardi soir de 19h00 à 22h00, composée en deux partie, comme suit :

- de 19h00 à 20h00 : danse en présence du professeur.
- de 20h00 à 22h00 : danse « libre : espace de créations » accessible à tous.

Cette activité aura lieu dans la petite salle des fêtes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTTE** la nouvelle activité proposée par l'Association " Coop de Tilleul "
- **DEMANDE** une indemnité de 150.00 € / an à l'Association " Coop de Tilleul "
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

12 – Eclairage de la place du Bourg : économie d'énergie :

Le mercredi 8 février à 11h00 a eu lieu une rencontre avec Madame BESSAT, chargée d'affaires au pôle éclairage public chez Territoire d'Energie et Monsieur Jérémy FONTAINE, responsable service travaux sur la prévention, la réduction et limitation des nuisances lumineuses, dont l'objectif est aussi la protection de la biodiversité et la réduction des consommations d'énergie.

Ainsi, un arrêté sera signé sur les conditions d'éclairage public qui sera :

- ~ En hiver : éteint de 22h00 à 6h00,
- ~ En été : allumé de 22h00 à minuit et pas de réenclenchement.

QUESTIONS DIVERSES :

Projet City-Stade :

La commune doit trouver un support associatif sportif pour porter le projet et l'octroi de subvention. Un dossier de subvention doit être déposé avant le mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos la séance ordinaire du 28 avril 2022 à 22h15.

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Les membres présents

BOUQUET Thierry

REY Michel

BUZARE Catherine

MOLINIE Anthony

LURIAU Thierry

VEYSSIERE Reyne